

Santhea

Fih FEDERATION DES INSTITUTIONS HOSPITALIERES
Fhpb FEDERATION DES HOPITAUX PRIVES DE BELGIQUE
Femarbel FEDERATION DES MAISONS DE REPOS PRIVEES DE BELGIQUE
Fnams FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS MEDICO-SOCIALES
Fédération des CPAS UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE

Monsieur Maxime Prévot,
*Vice-Président et Ministre des Travaux
publics, de la Santé, de l'Action sociale et du
Patrimoine*
Rue des Célestines, 1
5000 Namur

Namur, le 14 décembre 2015

N./Réf. : jmr/cb/2015-113

Monsieur le Ministre,

Concerne: AVIQ
**Composition des organes de gestion de l'Agence wallonne de la Santé, de la
Protection sociale, du Handicap et des Familles**
Comité Bien-être et Santé

Nous avons été sollicités le 2 décembre pour rentrer une candidature pour le Comité Bien-être et Santé.

1. Par définition, le Comité Bien-être et Santé est un Comité de gestion. Pour la branche Bien-être Santé, il établit le budget, surveille les dépenses et arrête les comptes.

Vu cette mission de base, pour sa composition, il importe de tenir compte des budgets qu'il devra gérer.

Qu'en est-il pour les institutions de soins de santé ?

Selon nos informations, le budget que sera amené à gérer le Comité Bien-être et Santé sera de l'ordre de 1,6 milliard en 2016. Après les allocations familiales, il constitue dorénavant le principal budget du futur OIP.

Le budget des maisons de repos, qui avoisinera le milliard d'euros, constitue le plus gros budget de la branche Bien-être et Santé.

Les moyens pour les infrastructures hospitalières seront proches de 0,2 milliard.

Ces deux seuls postes pèsent donc pour 1,2 milliard soit $\frac{3}{4}$ de la branche Bien-être et Santé.

Soulignons que d'autres crédits concerneront encore le secteur résidentiel. Nous pensons notamment aux MSP et aux conventions de revalidation.

2. Si on applique cette clé aux mandats à attribuer, cela donne 9 mandats.

3. A contrario, relevons que la nomenclature des soins infirmiers est toujours de compétence fédérale. Il en va de même de l'essentiel des prestations médicales.

4. Dans ce contexte, nos Fédérations demandent 8 mandats:

	Effectifs	Suppléants
Accueil et hébergement de personnes âgées Hôpitaux Santé mentale Revalidation	2 SANTHEA 2 FIH + FNAMS 2 FEMARBEL 2 FÉDÉRATION DES CPAS	2 SANTHEA 3 FIH + FNAMS + FHPB 1 FEMARBEL 2 FÉDÉRATIONS DES CPAS

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.

P.O.

Pour les Fédérations,